

Annexe 3



Calcul des montants généralement facturés

En vigueur : juillet 2025

National Jewish Health offre une assistance financière et des soins caritatifs. Les patients doivent satisfaire aux conditions de la politique en matière d'assistance financière. Une fois que nous avons appliqué l'assistance financière à votre compte, vous êtes responsable du paiement. Le montant que vous payez ne sera pas supérieur aux Montants généralement facturés (Amounts Generally Billed ou AGB) pour des services médicaux similaires aux personnes qui ont recours aux services de Medicare à l'acte ou à une assurance santé privée.

On détermine l'AGB par la méthode du « retour en arrière ». Le montant de l'AGB est déterminé chaque année. On recherche le montant total alloué par Medicare et l'assurance santé privée pour des services de santé semblables de l'année fiscale précédente. On divise cette somme par les frais totaux correspondant à cette demande d'indemnisation. Le montant remboursé par l'assureur ou Medicare et le montant éventuellement à la charge personnelle du patient sont compris. Il peut s'agir des tickets modérateurs, des coassurances ou des franchises. Tout le monde peut obtenir un résumé du calcul de l'AGB auprès de notre bureau de conseil financier. Appelez le bureau au 303-398-1065 pour en obtenir une copie.

L'AGB de National Jewish Health est 37.6%

Lorsque nous décidons que vous répondez aux exigences en matière d'assistance financière, nous appliquons une ristourne à votre compte. Nous révisons votre solde. Nous confirmerons votre solde s'il est inférieur au pourcentage d'AGB. Si le solde que vous devez est supérieur au montant d'AGB permissible, nous appliquons une autre remise. La deuxième remise réduira votre solde au pourcentage d'AGB.

NATIONAL JEWISH HEALTH
CALCUL DES MGF (MONTANTS GÉNÉRALEMENT FACTURÉS)

EN VIGUEUR = EXERCICE 2026, 1/7/2025

	TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PAIEMENTS	% MGF
MEDICARE ET ASSURANCE MALADIE PRIVÉE	\$270,924,875	\$105,863,517	37.6%
% MGF = \$SOMME DES DEMANDES D'INDEMNISATION PERMISES/MONTANT DU PAIEMENT/\$ SOMME DES CHARGES BRUTES POUR CES DEMANDES			37.6%
REMISE SUR LES SOMMES FACTURÉES =			62.4%